

# Le roi Salomon

Un état de la question sur les  
textes et leur histoire

Emanuelle Pastore



**ICP**  
UNIVERSITAS  
CATHOLICA  
PARISIENSIS

# Introduction

- Salomon est le plus prestigieux et le plus connu des rois d'Israël.
- L'exubérance du récit a suscité de nombreux fantasmes : une sagesse et une intelligence inégalables, des qualités de constructeur et de diplomate sans égale, un harem de 1000 femmes...
- Sa postérité est sans comparaison, sur le plan théologique, interreligieux, mais aussi artistique, littéraire, musical...



1ère partie :  
Articulation narrative de 1 R 1-11

# Salomon, une figure de sagesse

- 1 R 3, 5.9 : <sup>5</sup> A Gabaon, le Seigneur apparut à Salomon, la nuit, dans un rêve ; Dieu lui dit : « Demande ! Que puis-je te donner ? » [...] <sup>9</sup> Il te faudra donner à ton serviteur un cœur qui écoute pour gouverner ton peuple, pour discerner le bien du mal ; qui, en effet, serait capable de gouverner ton peuple, ce peuple si important ?
- 1 R 3, 16.27-28 : <sup>16</sup> Alors deux prostituées vinrent se présenter devant le roi. [...] - <sup>27</sup> Alors le roi prit la parole et dit : » Donnez à la première le bébé vivant, ne le tuez pas ; c'est elle qui est la mère. « <sup>28</sup> Tout Israël entendit parler du jugement qu'avait rendu le roi et l'on craignit le roi, car on avait vu qu'il y avait en lui une sagesse divine pour rendre la justice.
- 1 R 5, 9-10 : <sup>9</sup> Dieu donna à Salomon sagesse et intelligence à profusion ainsi qu'ouverture d'esprit autant qu'il y a de sable au bord de la mer. <sup>10</sup> La sagesse de Salomon surpassa la sagesse de tous les fils de l'Orient et toute la sagesse de l'Égypte.
- 1 R 10,1-13: La reine de Saba parcourt 3000 km pour venir éprouver la Sagesse du roi de Jérusalem.

# Une figure de richesse

- 1 R 4, 20 : Juda et Israël étaient nombreux, autant que le sable qui est au bord de la mer. Ils avaient à manger et à boire et ils étaient heureux.
- 1 R 10, 14-15 : <sup>14</sup> Le poids de l'or qui parvenait à Salomon en une seule année était de six cent soixante-six talents d'or, <sup>15</sup> sans compter ce qui provenait des voyageurs, du trafic des commerçants, de tous les rois de l'Occident et des gouverneurs du pays.
- 1 R 10, 21 : Toutes les coupes du roi Salomon étaient en or, et tous les objets de la maison de la Forêt du Liban, en or fin : aucun n'était en argent ; on n'en tenait aucun compte au temps du roi Salomon.

- **Politique** : 1 R 4, 7 : Salomon avait douze préfets pour l'ensemble d'Israël, qui ravitaillaient le roi et sa maison ; un mois par an, chacun d'eux assurait le ravitaillement.
- **Diplomate** : 1 R 5, 18 ; 11, 1 :  
<sup>18</sup> Mais à présent que **le Seigneur, mon Dieu, m'a accordé** le repos de tous côtés et qu'il n'y a plus ni adversaire, ni menace de malheur, [ch.11] <sup>1</sup> Le roi Salomon aima de nombreuses femmes étrangères : outre la fille du Pharaon, des Moabites, des Ammonites, des Édomites, des Sidoniennes, des Hittites.

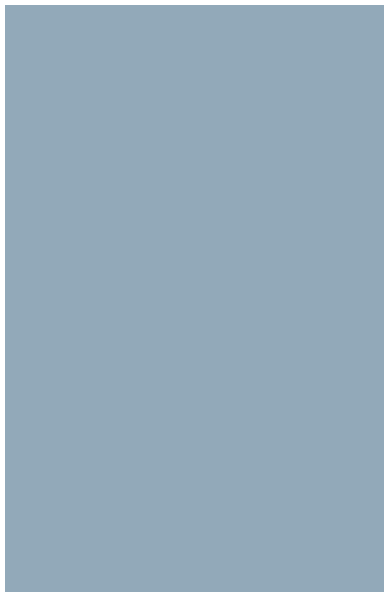
Salomon, une  
figure de fin  
politique et de  
diplomate

# Salomon, une figure de bâtisseur

- **De villes** : 1 R 9, 17-19 : <sup>17</sup> et Salomon rebâtit Guèzèr–, Beth-Horôn d'en-bas, <sup>18</sup> Baalath et Tamar du Désert, dans le Pays... <sup>19</sup> Salomon bâtit aussi tout ce qu'il désira dans Jérusalem, dans le Liban et dans tout le pays soumis à son autorité.
- **De palais** : 1 R 7, 1-2 : <sup>1</sup> Salomon bâtit aussi sa propre maison ; il fallut treize ans pour la terminer complètement. <sup>2</sup> Il bâtit la maison de la Forêt du Liban : cent coudées de long, cinquante coudées de large, trente coudées de haut.
- **Du Temple de Jérusalem** : 1 R 5, 19 :  
« J'ai l'intention de bâtir une Maison pour le nom du Seigneur, mon Dieu, conformément à ce que le Seigneur avait dit à David, mon père : « Ton fils, celui que je mettrai à ta place sur ton trône, c'est lui qui bâtira cette Maison pour mon nom. »

- La chronologie biblique situe cette période riche et glorieuse au X<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Pourtant, ce point fait l'objet de sérieuses contestations et de nombreuses révisions, notamment à la suite des découvertes archéologiques en Israël.
- (1) l'état de la ville de Jérusalem au X<sup>e</sup>me siècle
- (2) Jérusalem comme capitale d'un royaume
- (3) la politique de la monarchie unifiée sous David et Salomon

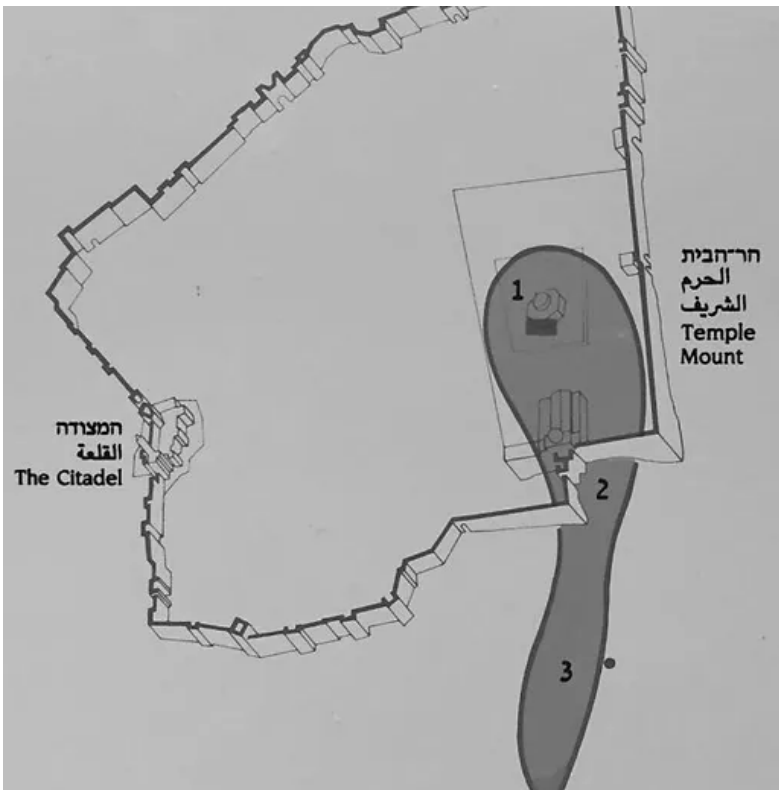
Déjà apparaît  
un problème...



## (1) L'état de la ville de Jérusalem au X<sup>ème</sup> siècle

Les fouilles archéologiques à Jérusalem n'ont livré - à ce jour - aucun souvenir évocateur d'une période faste au X<sup>ème</sup> s.

En fait, Jérusalem n'aurait pu avoir atteint les dimensions d'une capitale influente sur d'autres villes qu'à partir du VIII<sup>ème</sup> s., après que le puissant royaume du Nord ait été pris par les Assyriens en -722.



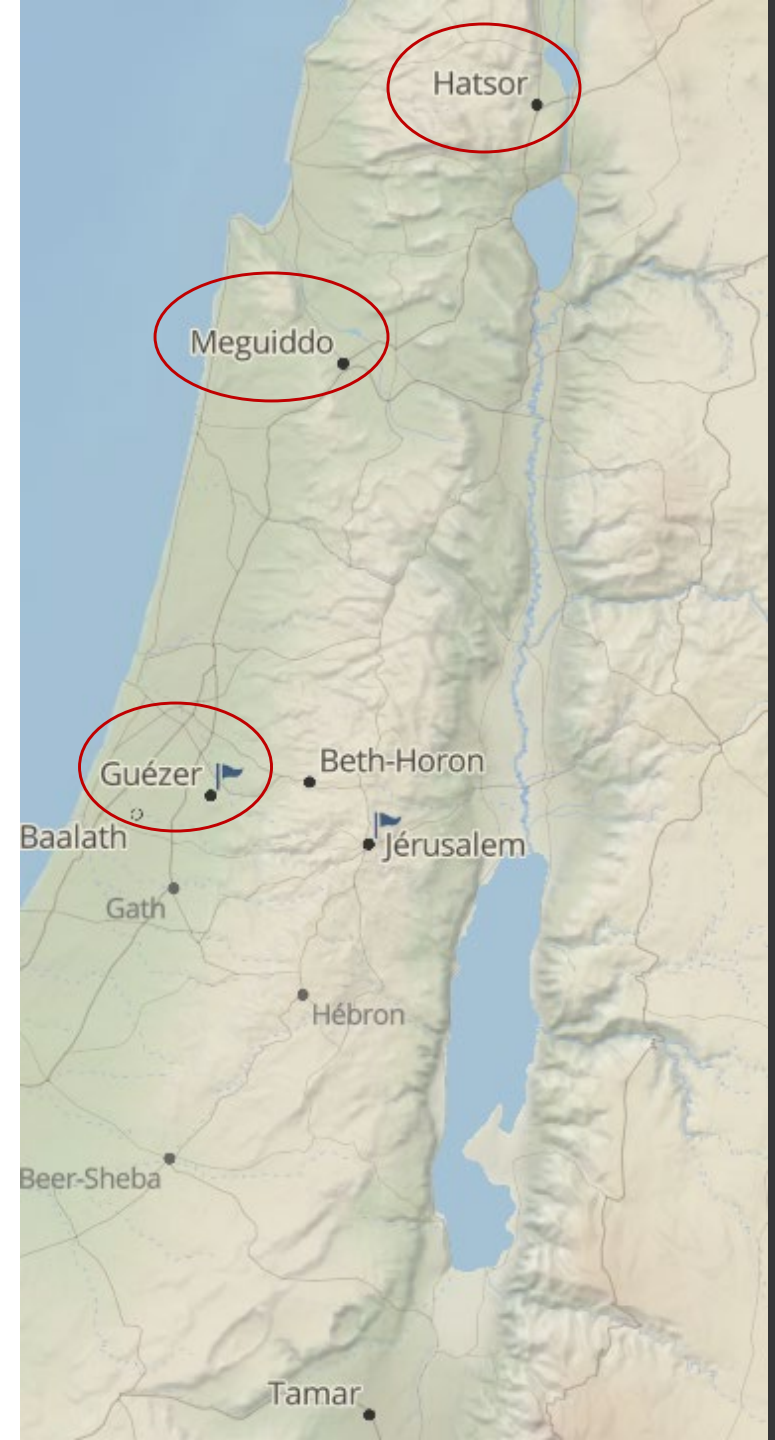
Jérusalem au temps de Salomon. En foncé, la cité de David. 1. Temple 2. Colline de l'Ophel 3. Source de Gihôn

Musée Tower Of David, Jérusalem. E. Pastore

## (2) Jérusalem, capitale d'un royaume

La Jérusalem du X<sup>ème</sup> siècle n'atteignait pas l'ampleur démographique, économique et militaire nécessaire pour être la capitale d'un royaume comprenant d'autres grandes villes telles que **Hatsor**, **Megiddo** et **Gezer**, comme l'affirme 1R 9,15.

Tandis que 1 R 9,15 soutient que ces villes ont été bâties ou rebâties par Salomon, pour I. Finkelstein elles dateraient en réalité de la première moitié du VIII<sup>ème</sup> s. av. J.-C. Elles auraient donc été édifiées sous Jéroboam II (783-743) et appartenaient au royaume du Nord et non à celui de Juda.



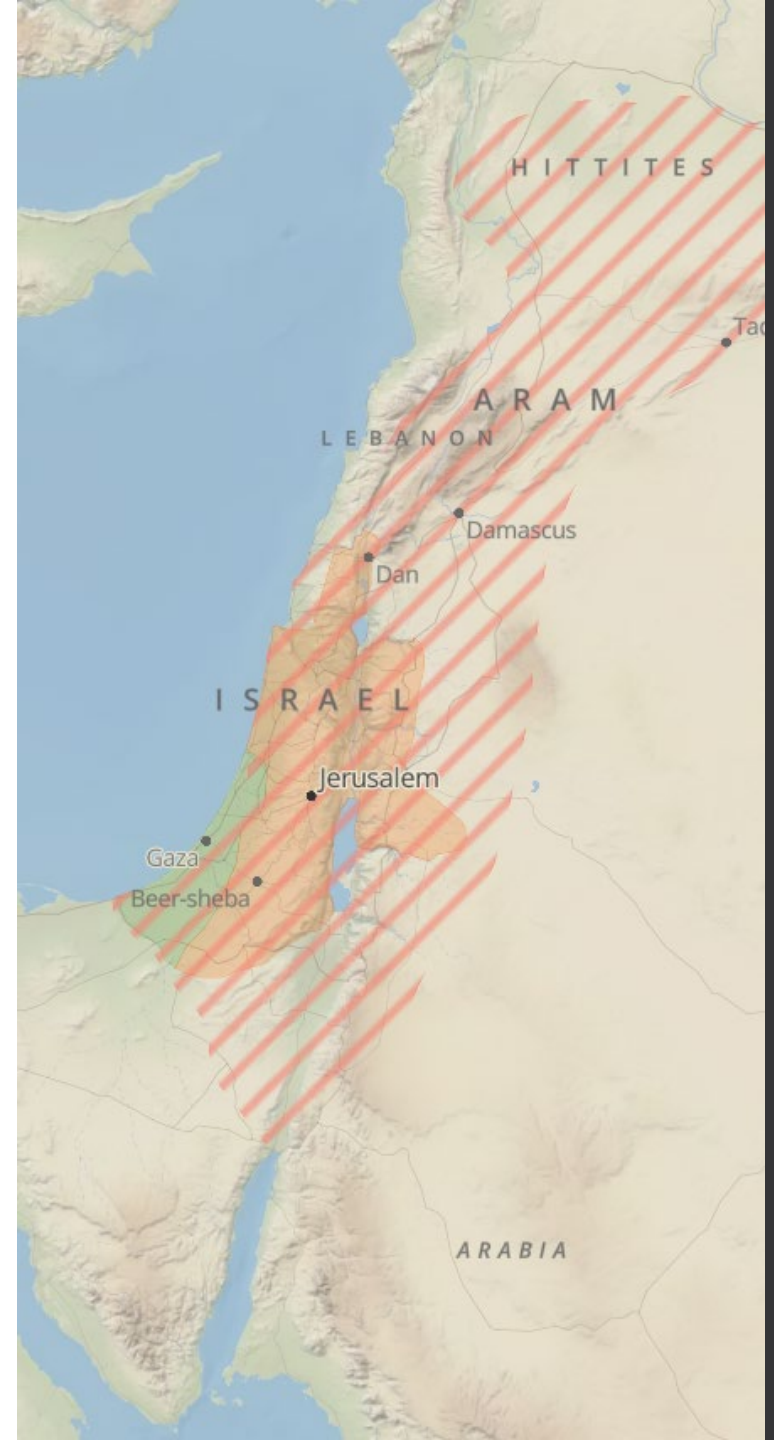
### (3) Une politique de monarchie unifiée

---

I. Finkelstein a également remis en question l'idée d'un royaume unifié sous David et Salomon avant sa division nord/sud. Il a avancé l'hypothèse que ces récits ont une finalité idéologique : faire l'unité entre le Nord et le Sud afin d'assurer la survie de Juda face à la menace assyrienne, après que le royaume du Nord eut disparu.

---

Ce contexte aurait favorisé l'émergence de l'idéologie « panisraélite » (omniprésente dans 1 R 1-11), une idée qui ne va cesser de prendre de l'ampleur à l'époque perse, puis hellénistique.



# Qu'en déduire ?

- « Même si, à elle-seule, l'archéologie ne peut résoudre tous les problèmes, le bibliste se doit de tenir compte de cette convergence des données dans sa lecture du texte, et s'interroger en premier à ce qui a présidé à la mise en récit – en d'autres termes, sur l'écart entre « l'histoire normale » et « l'histoire inventée ». (Ph. Abadie)
- **Au-delà de la prétendue gloire salomonienne, quelles raisons ont pu pousser les rédacteurs bibliques à présenter ainsi les choses ?**

# Un récit centré sur le motif du temple

- Avec la description de la **construction du Temple de Jérusalem** sous le règne de **Salomon** qui joue un rôle central (1 R 5-8).
- Un parallèle implicite peut être établi entre **Salomon**, le constructeur du Temple (1 R 6-8), et **Josias** (640 – 609 av. J.-C.), le roi réformateur (2 R 22-23). Les actions les plus remarquables de ces deux rois concernent le Temple.
- C'est aussi le Temple qui est au cœur du récit de la prise de Jérusalem par les Babyloniens en 2 R 25.
  - 2 R 24, 13 ; 25, 16 : <sup>13</sup> Selon ce que le Seigneur avait dit, Nabuchodonosor emporta tous les trésors de la Maison du Seigneur et les trésors de la maison du roi ; il brisa tous les objets en or que **Salomon**, roi d'Israël, avait faits pour le Temple du Seigneur. [ch.25] <sup>16</sup> Quant aux deux colonnes, à la Mer–il n'y en avait qu'une–et aux bases que **Salomon** avait faites pour la Maison du Seigneur, il est impossible d'en évaluer le poids du bronze.

- Le programme de Dt 12 est enfin réalisé : YHWH a choisi un seul lieu pour y faire habiter son nom. C'est une particularité : il n'y a qu'un seul sanctuaire légitime, le temple de Jérusalem. La tâche principale du roi sera de veiller à ce que cette exclusivité soit respectée.
  - Dt 12, 11 : C'est dans le lieu choisi par le Seigneur votre Dieu pour y faire demeurer son nom que vous apporterez tout ce que je vous ordonne : vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos contributions volontaires et tout ce que vous aurez choisi pour faire des offrandes votives au Seigneur.
- Tous les rois à partir de Salomon seront jugés en fonction de ce critère d'orthodoxie cultuelle.

Pourquoi une telle insistance sur le temple ?

# Une autre énigme: le portrait dédoublé de Salomon

Dans le livre des Rois, Salomon a deux visages : la gloire et la déchéance

La question qui nous intéressera est de savoir pourquoi Salomon est décrit de cette manière. Quel(s) projet(s) littéraire et théologique soutient ce portrait dédoublé, à la fois glorieux et mitigé ?

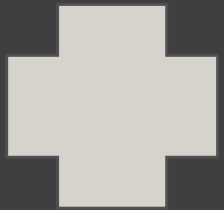
# Une fin de règne nettement compromise

- **1<sup>ère</sup> apparition** : « Et **si** tu suis mes voies, gardant mes lois et mes commandements comme a fait ton père David, je t'accorderai une longue vie. » (1 R 3, 14)
- **2<sup>ème</sup> apparition** : 11 La parole de Yhwh fut adressée à Salomon : 12 “Quant à cette maison que tu es en train de construire, **si** tu marches selon mes lois, si tu accomplis mes ordonnances et si tu suis fidèlement mes commandements, alors j’accomplirai ma parole sur toi, celle que j’ai dite à ton père David, 13 et j’habiterai au milieu des Israélites et je n’abandonnerai pas mon peuple Israël.” » (1 R 6, 11-13)
- **3<sup>ème</sup> apparition** : Yhwh lui dit : “ 4 Pour toi, **si** tu marches devant moi comme a fait ton père David, dans l’innocence du cœur et la droiture, **si** tu agis selon tout ce que je te commande et **si** tu observes mes lois et mes ordonnances, 5 je maintiendrai pour toujours ton trône royal sur Israël, comme je l’ai promis à ton père David quand j’ai dit : Il ne te manquera jamais un descendant sur le trône d’Israël ; 6 **mais si** vous m’abandonnez, vous et vos fils, **si** vous n’observez pas les commandements et les lois que je vous ai proposés, **si** vous allez servir d’autres dieux et leur rendez hommage, 7 alors je retrancherai Israël du pays que je lui ai donné ; ce Temple que j’ai consacré à mon Nom, je le rejetterai de ma présence, et Israël sera la fable et la risée de tous les peuples.” » (1 R 9, 3-7)

- **4<sup>ème</sup> apparition** : « 11 Alors Yhwh dit à Salomon : Parce que tu t'es comporté ainsi et que tu n'as pas observé mon alliance et les prescriptions que je t'avais faites, je vais sûrement t'arracher le royaume et le donner à l'un de tes serviteurs. 12 Seulement je ne ferai pas cela durant ta vie, en considération de ton père David ; c'est de la main de ton fils que je l'arracherai. 13 Encore ne lui arracherai-je pas tout le royaume : je laisserai une tribu à ton fils, en considération de mon serviteur David et de Jérusalem que j'ai choisie. » (1 R 11, 11-13)

## La quatrième apparition divine

# Un récit qui alterne des prises de position soit positives, soit négatives, envers Salomon



## Ton positif :

- « et Dieu lui dit : Parce que tu as demandé cela, que tu n'as pas demandé pour toi de longs jours, ni la richesse, ni la vie de tes ennemis, mais que tu as demandé pour toi l'écoute du **droit (*mishpat*)**... » (1 R 3, 11)
- « Tout Israël apprit le **jugement (*mishpat*)** qu'avait rendu le roi, et ils révérent le roi car ils virent qu'il y avait en lui une sagesse divine pour rendre le **droit (*mishpat*)**. » (1 R 3, 28)
- « Béni soit YHWH ton Dieu qui t'a désiré et t'a placé sur le trône d'Israël ; c'est parce que YHWH aime Israël pour toujours qu'il t'a établi roi, pour exercer le **droit (*mishpat*) et la justice (*tzedeqa*)**. » (1 R 10, 9)

# ■ Ton conditionnel ou négatif

- « Et si tu suis mes voies, gardant **mes lois et mes commandements** comme a fait ton père David, je t'accorderai une longue vie. » (1 R 3, 14)
- « Quant à cette maison que tu es en train de construire, si tu marches selon **mes lois et dans mes droits (*mishpat*)** en les observant, alors j'accomplirai ma parole sur toi, celle que j'ai dite à ton père David... » (1 R 6, 12)
- « Pour toi, si tu marches devant moi comme a fait ton père David, dans l'innocence du cœur et la droiture, si tu agis selon tout ce que je te commande et si tu observes **mes lois et mon droit (*mishpat*)**... » (1 R 9, 4)
- Alors Yahvé dit à Salomon : Parce que tu t'es comporté ainsi et que **tu n'as pas observé mon alliance et les prescriptions** que je t'avais faites, je vais sûrement t'arracher le royaume et le donner à l'un de tes serviteurs. (1 R 11,11)

**Résultat:**  
Un double fil  
narratif  
entremêlé et  
reconnaissable  
par l'emploi du  
vocabulaire du  
droit

+3,5-13 : don de la **sagesse** en vue de juger selon le droit

-3,14 : **condition** liée à l'observance du droit

+3,16-28 : démonstration de **sagesse** et jugement selon le droit

-6,11-13 : **condition** liée à l'observance du droit

-9,4-9 : **condition** liée à l'observance du droit

+10,1-13 : démonstration de **sagesse** et aptitude à juger selon le droit

-11,11-13 : **conséquence** pour ne pas avoir observé le droit

+11,41 : notice nécrologique avec mention de la **sagesse**

# Qu'y a-t-il au centre du récit ?

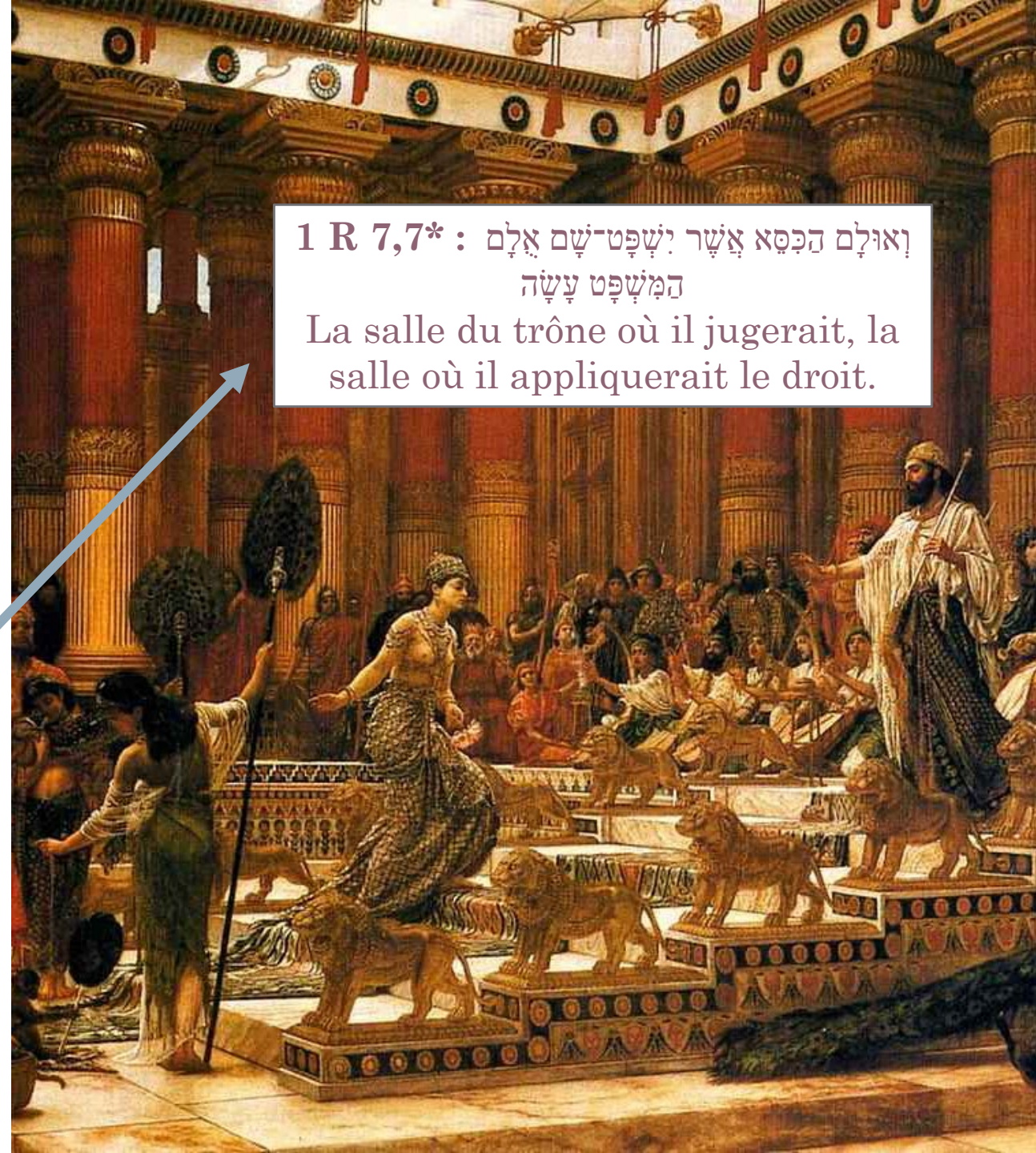
Au cœur du récit ne figure pas le Temple, mais la **salle du trône** :

A – 7,1 : le palais de Salomon

**X – 7,2-7 : la maison de la forêt du Liban avec la salle des colonnes et la salle du trône**

A' – 7,8 : le palais de Salomon et le palais de la fille de pharaon

## Pourquoi ?



1 R 7,7\* : וְאוֹלָם הַכֶּסֶּא אֲשֶׁר יִשְׁפֹּט-שָׁם אֵלֶם  
הַמְּשַׁפֵּט עֲשֶׂהָ

La salle du trône où il jugerait, la salle où il appliquerait le droit.

- Salomon est le roi-juge par excellence.
- Sa sagesse est avant tout de nature judiciaire, au service du gouvernement du peuple.
- Mais on comprend aussi que Salomon peut être jugé à son tour.
- Salomon est un juge ambigu, imparfait, pécheur.

**Mais le texte conduit plus loin encore...**

Qu'est-ce que cela signifie ?

# La prière de 1 R 8,30-51

- La prière de Salomon est constituée d'une série de sept demandes qui sont scandées par deux supplications adressées à Yhwh : « **écoute** » et « **pardonne** ».
- Les sept demandes s'appliquent à diverses situations :
  - quand un homme accuse son prochain (1 R 8, 31-32) ;
  - quand Israël perd une bataille (1 R 8, 33-34) ;
  - quand la sécheresse sévit sur le pays (1 R 8, 35-36) ;
  - quand le pays subit la famine (1 R 8, 37-40) ;
  - quand un étranger vient prier au Temple (1 R 8, 41-43) ;
  - quand Israël part en guerre (1 R 8, 44-45) ;
  - quand Israël est déporté en terre étrangère (1 R 8, 46-51).

## La progression de la prière, à plusieurs niveaux :

- On passe de l'individuel au collectif.
- Du singulier à l'universel.
- D'abord Israël perd une bataille, puis Israël est déporté.

# Un glissement de sens important dans la prière de 1 R 8,30-51

- Dans cette longue prière de Salomon, le même vocabulaire du jugement/droit est employé **pour qualifier cette fois YHWH**, que Salomon invoque comme le **Dieu-qui-gouverne-Israël** ou le **Dieu-qui-applique-le-droit**.
  - « **Agis et juge (*shapat*)** entre tes serviteurs : déclare coupable le méchant en faisant retomber sa conduite sur sa tête, et **justifie le juste en lui rendant selon sa justice.** » (1 R 8,32)
  - « Tu écouteras depuis les cieux, le lieu où tu résides, leurs prières et leurs supplications, **tu rétabliras leur droit (*mishpat*).** » (1 R 8,49)

Salomon en prière, au Temple, sur une colonne lui permettant de se tenir au-dessus de la nuée représentant la gloire divine, indiquant ainsi qu'il s'entretient directement avec Dieu.  
Cathédrale d'Amiens.



# Premier résultat

---

Réduction à éviter : 1 R 2–11 ne se laisse pas lire comme une simple opposition pour ou contre Salomon.

---

Déplacement théologique majeur : la prière de 1 R 8,30–51 recentre le récit sur YHWH comme seul juge et roi d'Israël.

---

**Relativisation de Salomon : la figure royale passe au second plan au profit de la souveraineté royale de YHWH.**

---

Conviction structurante du macro-récit : la prière introduit une clé de lecture décisive pour l'ensemble de 1 R 2–11: l'enjeu n'est pas l'évaluation morale du règne de Salomon, mais la reconnaissance de YHWH comme roi/juge ultime.

---

**Ainsi, la centralité de la salle du trône (1 R 7,7) ne renvoie pas tant au juge imparfait qu'est Salomon qu'à celui de YHWH, seul roi et juge fiable !**

# Second résultat

---

Affirmation théologique : si YHWH est l'unique roi-juge, alors Salomon apparaît à la fois sage et pécheur.

---

Ambivalence lexicale : le vocabulaire du droit est élogieux dans les péricopes de sagesse, mais menaçant / accusateur dans les apparitions divines. Figure royale ambivalente : Salomon est le roi aux deux visages.

---

Affirmation anthropologique : cette ambivalence relève de la condition humaine (1 R 8,46).

**כִּי אֵין אָדָם אֲשֶׁר לֹא-יִקְטָא** Il n'y a aucun homme qui ne pêche pas.

---

Un pardon divin est possible.



2ème partie :  
Histoire rédactionnelle de 1 R 1-11

# Un ensemble composite

**Les différentes idées soulevées jusqu'ici témoignent de l'aspect composite du macro-récit sur Salomon, composite, tant du point de vue littéraire que du point de vue des idées véhiculées :**

- Le souvenir d'un roi sage *versus* le souvenir d'un roi idolâtre
- Salomon comme juge du peuple *versus* YHWH comme juge du peuple

**On a relevé aussi différentes définitions de la sagesse :**

- La sagesse judiciaire pour gouverner le peuple
- La sagesse comme capacité à résoudre des énigmes
- La sagesse comme savoir encyclopédique
- La sagesse qui doit être subordonnée aux lois et commandements divins

# 1. Un roi à la manière néo-assyrienne : une première rédaction au VIIe s. av. J.-C.

- Le mariage avec la fille de pharaon pourrait être ancré dans une tradition datant de l'époque du pharaon Sheshonq, bien que la mention de ce mariage doive être attribuée à un rédacteur plus tardif.
- D'après E. Knauf, la liste des villes qui figure en 1 R 9,17 correspond peut-être à la période omride (IX<sup>e</sup> s. av. J.-C.).
- T. Römer souligne comment Salomon est décrit à la manière des rois assyriens, notamment dans les épisodes évoquant son activité de commercial (1 R 5\* ; 9\*) et de constructeur (1 R 6-8\*).
- Hiram de Tyr est attesté dans les annales assyriennes de Tiglat-Pileser III, au VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., ce qui rendrait possible une première mise par écrit des passages le concernant dans le livre des Rois à l'époque assyrienne.
- V. Hurowitz soutient que la description des préparatifs, puis de la construction-même du Temple et de la célébration de sa dédicace en 1 R 6-8\*, est particulièrement semblable à celle qui est faite dans les récits de construction de temples assyriens, notamment sous Tiglath-Pileser I (1114-1076) et sous Esharhaddon (681-669).
- De même, il y a un consensus en faveur de l'origine préexilique du récit primitif du songe à Gabaon (3,4-15\*). T. Römer envisage une première rédaction à la cour de Josias (640-609 av. J.-C.).

## 2. Un roi sage qui doit observer la loi et les commandements : une édition du VI<sup>e</sup> s. av. J.-C.

- L'édition dtr de l'époque néo-babylonienne a probablement agencé les fragments plus anciens (de l'époque de Josias) dans un nouveau cadre marqué par la **centralité de la Loi**.
- Par exemple, le songe à Gabaon est complété par le v. 14 : « **Et si tu marches dans mes voies, en gardant mes lois (קִרְוֹ) et mes commandements (הַצְּוִיֹּת) comme David, ton père, je prolongerai tes jours.** » (1 R 3,14)
- Par l'ajout dtr du verset 3,14, l'ancienne acception du roi sage en 3,4-15\* serait modifiée : **selon l'idéologie dtr, le fait d'être sage n'est pas suffisant pour être un grand roi**. La sagesse ne se comprend pas hors de la fidélité aux lois et aux commandements divins.
- **La rédaction dtr aurait également composé de toute pièce les autres apparitions divines qui convergent vers le péché d'idolâtrie de Salomon** (1 R 9,1-9 et 11,1-13), celui-ci étant la cause de l'exil et de la destruction du Temple.
- L'idée de la fidélité aux lois divines en 3,14 indique que la rédaction dtr anticipe déjà le jugement négatif qui sera exprimé plus loin, en 11,9ss : malgré son immense sagesse, Salomon a failli.

### 3. Un roi qui juge en résolvant des énigmes : des ajouts du Ve s. av. J.-C.

- Deux péricopes, positionnées en miroir autour de la construction du Temple, ont été insérées dans le macro-récit sur Salomon : le jugement des deux prostituées (1 R 3,16-28) et la visite de la reine de Saba (1 R 10,1-13).
- Ces deux épisodes sont une exemplarisation de la sagesse divine conférée à Salomon à Gabaon, en 3,5-15. Ce sont d'ailleurs les deux seuls textes qui, en 1 R 2-11, mettent la sagesse de Salomon en récit.
- Les deux épisodes se caractérisent par un aspect **merveilleux** ou **féérique** qui détonne fortement avec le style des autres textes composant déjà l'œuvre dtr du 6ème s.
- On retrouve plutôt cet aspect merveilleux dans la littérature plus tardive des auteurs grecs comme Hérodote pour qualifier les rois perses.
- De plus, ni le récit primitif de 3,16-28\*, ni celui de 10,1-13\*, ne contiennent de vocabulaire typiquement dtr.
- Il est donc probable que l'insertion de 3,16-28\* et de 10,1-13\* ait été réalisée après l'époque néo-babylonienne, peut-être au début de l'époque perse, c'est-à-dire entre 538 et 450 (Perse I).

## 4. Un alignement final sur le vocabulaire du droit: une ultime couche rédactionnelle entre le V<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle, mais avant 350 av. J.-C.

- Une dernière édition/rédaction a pris place en 1 R 2-11\*, lui donnant pratiquement la forme conservée dans nos Bibles.
- On peut attribuer à cette rédaction :
  - Des versets ajoutés qui alignent la sagesse de Salomon sur le vocabulaire du droit, dans les épisodes des deux prostituées (1 R 3,28) et de la reine de Saba (1 R 10,10).
  - Le positionnement de la salle du trône (1 R 7,7).
  - La prière de 1 R 8,30-51 où le vocabulaire judiciaire est appliqué à YHWH.
- De ce fait, la prière de 8,30-51 déplace la problématique du Salomon sage ou ambigu en faisant de YHWH le seul juge et roi d'Israël. Il n'est plus question du roi Salomon d'abord, mais de YHWH qui, en définitive, assure la fonction royale et judiciaire en Israël.
- Cette dernière édition/rédaction peut être située entre la fin de la période perse I (538-450) et la fin de la période perse II (450-332), mais pas après 350/300 (étant donné qu'elle a été reprise en l'état en 2 Ch).

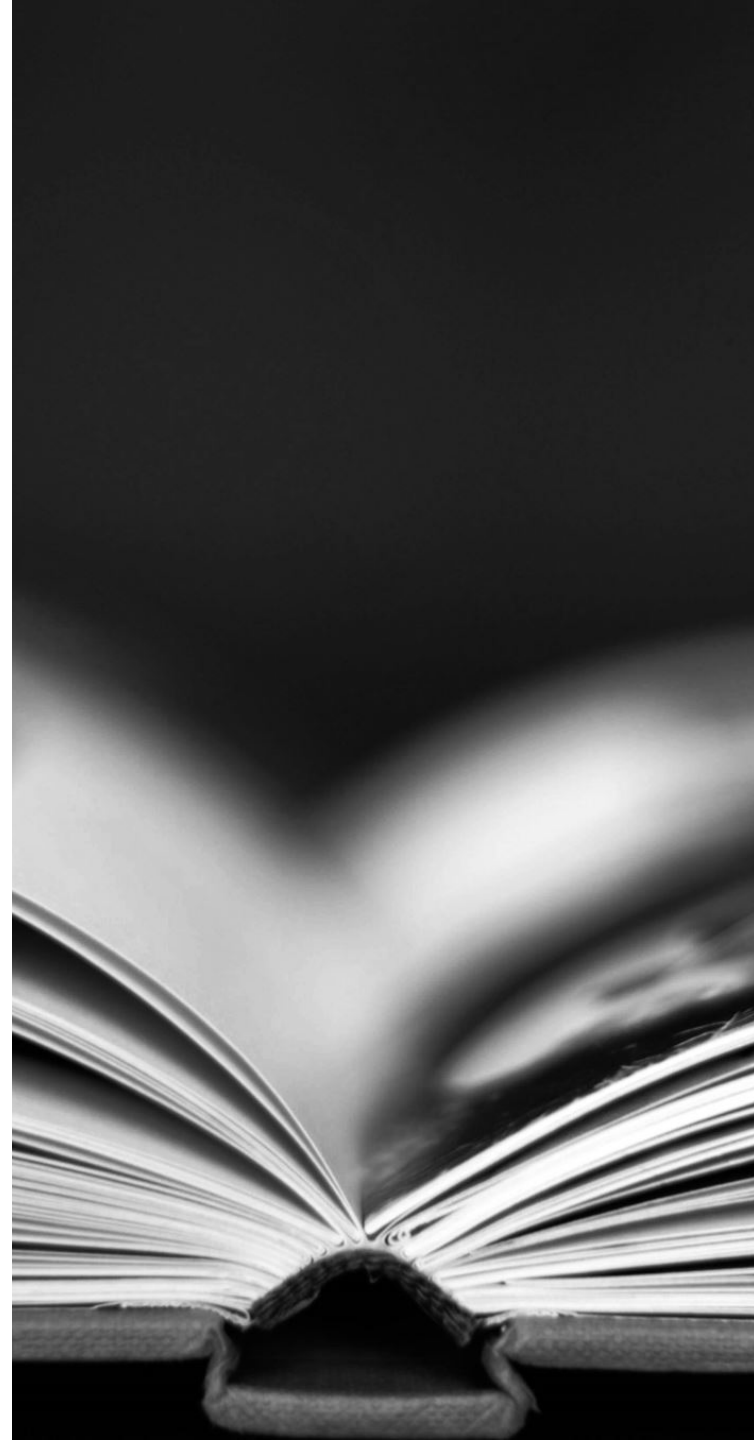
## 1 R 8,46-51

- 46 Quand ils [les Israélites] auront péché contre toi – car il n’y a aucun homme qui ne pèche pas -, que tu te seras fâché contre eux, que tu les auras livrés aux ennemis, qu’ils les auront déportés **dans le pays des ennemis, lointain ou proche**, 47 ils retrouveront leurs esprits dans le pays **où ils auront été déportés**, ils se repentiront, ils te supplieront dans le pays de ceux qui les auront déportés en disant : « Nous avons péché, nous avons commis des fautes, nous avons agi méchamment », 48 ils reviendront vers toi de tout leur cœur et de tout leur être dans le pays de leurs ennemis qui les auront déportés, **ils te prieront en direction du pays que tu as donné à leurs pères, en direction de la ville que tu as choisie et du Temple que j’ai construit pour ton nom**, 49 tu écouteras depuis les cieux, le lieu où tu résides, leurs prières et leurs supplications, tu rétabliras leurs droits, 50 **tu pardonneras toutes leurs rébellions** à ton peuple qui a péché contre toi, tu leur donneras la compassion de ceux qui les auront déportés et ils les aimeront. 51 En effet, c’est ton peuple, ils sont ton patrimoine que tu as fait sortir d’Égypte du milieu de la fournaise de fer.

# Conclusion

# Sur la composition des récits

- Un macro-récit composé d'éléments aussi disparates du point de vue de leur genre littéraire que de leur datation.
- Le macro-récit 1 R 2-11 est le résultat de plusieurs interventions rédactionnelles successives entre le VII<sup>e</sup> siècle et le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.
- A chaque étape de la composition du récit, de nouvelles idées ont émergé. Ainsi, les textes bibliques nous permettent d'être témoins de l'évolution d'une pensée sur Dieu, sur l'homme, sur la politique.
- La Bible que nous tenons entre les mains est le fruit d'une pensée critique et en mouvement, jusqu'à ce que son texte fut fixé.





Emanuelle Pastore

# Salomon



## Sur la figure de Salomon

- Salomon, probablement un personnage de l'histoire.
- Mais dont le récit est largement fictif.
- Et par conséquent, dont la figure est entièrement réélaborée littérairement en 1 R 2-11.
- Mais aussi, une figure royale qui a été réinterprétée de manière continue jusqu'à aujourd'hui.